

Sonneur à ventre jaune

Bombina variegata (Linnaeus, 1758)



STATUT DE L'ESPÈCE

Code Natura 2000 → 1193
Convention de Berne → Annexe II
Directive Habitats-Faune-Flore → Annexes II & IV

Liste rouge :
- Monde : préoccupation mineure
- France : vulnérable

L'espèce fait l'objet
d'un plan national
d'action

PROTÉGÉE
AU NIVEAU
NATIONAL

DESCRIPTION

Petit crapaud de 4 à 5 cm de long à la peau pustuleuse. Les verrues cutanées sont souvent rehaussées de petites épines noires. Son corps est aplati, doté d'une tête à museau arrondi pourvue de deux yeux saillants dont la pupille est en forme de cœur. Son dos est de couleur gris terreux ou olivâtre et sa face ventrale typiquement jaune, orangée marbrée de taches noires et/ou bleuâtres. Des taches s'étalent aussi sur la face interne des pattes antérieures et celle des pattes postérieures. Le dimorphisme sexuel (ensemble de différences morphologiques entre les mâles et les femelles) est peu marqué, les mâles étant légèrement plus petits que les femelles et présentant des callosités nuptiales foncées. En milieu naturel, la longévité de l'espèce est de 9 à 10 ans.

RÉPARTITION

En France : L'espèce a quasi disparu à l'ouest et dans le nord du pays. C'est en France l'une des espèces de batracien qui a subi le plus fort recul d'effectif au cours des dernières décennies.

En Limousin : Avec la Lorraine, le Limousin est une des régions qui compte les plus forts effectifs de cette espèce, ce qui lui confère une responsabilité toute particulière. Les populations de Sonneur du Limousin constituent une base pour la reconquête des régions situées plus à l'ouest. Dans la région, le sonneur évite les zones d'altitude supérieure à 500m. L'espèce n'est pas rare mais ne présente que rarement de gros effectifs.

BIOLOGIE

Habitat

Le Sonneur à ventre jaune se trouve en milieu bocager humide, dans les prairies en lisière de forêt ou en contexte forestier. On le trouve aussi parfois dans les carrières. Le Sonneur occupe généralement des eaux stagnantes peu profondes et bien ensoleillées. Il tolère les eaux boueuses ou légèrement saumâtres. Il colonise rapidement les habitats temporaires nouvellement créés. C'est un habitant de milieux fréquemment bouleversés où il s'installe en pionnier avant l'arrivée d'espèces concurrentes.

Activité

Exclusivement aquatique, il s'active de jour comme de nuit. Il hiberne d'octobre à mars-avril dans la terre humide, sous des pierres, des souches, dans la vase, ou encore dans les fissures du sol, dans les galeries de rongeurs et plus rarement dans la boue des points d'eau. Les adultes restent à proximité de l'eau durant la saison estivale. L'espèce est peu mobile. Il entreprend ses plus grands déplacements au printemps et en période pluvieuse (700 m relevé en Limousin).

Alimentation

Les têtards sont phytophages stricts ou détritivores. Les jeunes se nourrissent principalement de collemboles ; la taille des proies augmente avec la croissance des animaux. Le régime alimentaire des adultes se compose de vers et d'insectes de petites tailles (diptères et coléoptères).

Reproduction

La reproduction a lieu de mai à septembre et se déroule dans l'eau dans des zones bien ensoleillées. Les têtards ont une croissance rapide, les premières métamorphoses s'observent pour la majorité des individus au mois de juillet.

EXIGENCES ÉCOLOGIQUES

Habitat

- Faible profondeur d'eau, ensoleillement, berges en pente douce : cela facilite l'accès au point d'eau et le réchauffement rapide du point d'eau.
- Abris source d'humidité et de fraîcheur pendant les chaleurs estivales (souches, pierres...).

Espèce

- Quiétude lors des périodes très sensibles de reproduction, de développement des têtards et d'hivernage : exclure tous les travaux d'aménagements de type curage, débardage de bois...

MENACES

Sur l'habitat

- Comblement naturel, par le développement de la végétation, ou volontaire par remblais, des mares et des petites zones humides.
- Colonisation par les autres amphibiens.
- Destruction directe de l'habitat.
- Drainage des zones humides.

Sur l'espèce

- Passage d'engins motorisés et extraction d'argiles en période de reproduction et de développement des têtards.
- Usage de pesticides à forte rémanence lors de travaux sylvicoles ou agricoles, en bordure des mares et des zones humides.
- Assèchement du milieu aquatique (évaporation, drainage).

MESURES DE GESTION FAVORABLES

Gestion de l'habitat

- Dans les carrières, aménager les zones d'extraction en fonction des sites de reproduction.
- Ne pas drainer les zones humides, maintenir les ornières (ne pas combler).
- Pratiquer des éclaircies dans la végétation ceinturant les mares et qui menacent de combler ces dernières.
- Adapter les manifestations motorisées en fonction des sites de pontes et des périodes sensibles.
- Communiquer localement auprès des usagers des chemins.
- Favoriser le pâturage de certaines zones humides.
- Favoriser la communication inter-sites.
- Créer des pentes douces sur les mares nouvellement créées.
- Créer et/ou entretenir des réseaux de mares.

Gestion de l'espèce

- Exclure le passage des engins motorisés sur les sites abritant des ornières, pendant la période sensible.

CALENDRIER DE SENSIBILITÉ

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUI	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Période de sensibilité												

 Période très sensible

 Période de sensibilité réduite

Fiche établie par le service
**Valorisation, Évaluation des Ressources
et du Patrimoine Naturel** (VERPN/DREAL)



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
Limousin

Décembre 2014

Avec la participation du
**Groupe Mammalogique et
Herpétologique du Limousin** (GMHL)



Photos

Sonneur à ventre jaune : B. Chable
Fond : G. Simonneau (VERPN/DREAL)